

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME III.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ANCIENNE ET MODERNE,
30, RUE DES CARRIÈRES.

—
1847

RECHERCHES
SUR LES DENIERS DE PLOMB

DU

CHAPITRE NOBLE DE SAINTE-ALDEGONDE ,

A MAUBEUGE.

L'excellente notice publiée (1) par M. Estienne nous a mis sur la voie des deniers de plomb ou méreaux frappés à Maubeuge, à l'effigie de Ste-Aldegonde, fondatrice de l'ancien chapitre noble qui existait en cette ville.

Jusque-là, dit-il, nous n'avions d'autre indice que celui, dont il rapporte la teneur, remarqué dans un document de la chambre des comptes à Lille, par M. Gachard, archiviste général du royaume, et consigné par M. A. Dinaux, au tome IV, pages 582-583 de ses *Archives historiques et littéraires*.

De son côté, M. Aimé Leroy, bibliothécaire de la ville de Valenciennes, a fait de cette petite monnaie, l'objet d'un intéressant article (2).

(1) Cette notice est insérée p. 41-57, t. V, de la nouvelle série des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*.

(2) P. 319-323 du même tome.

Et, en dernier lieu, notre ami, M. Chalon, est venu, à son tour, ajouter de nouvelles particularités aux révélations de ses deux devanciers (*).

On comprendra qu'en présence d'une trinité de consciencieuse érudition et de critiques aussi graves, appuyées par des faits tirés de la science si digne, sans doute, de toutes nos sympathies, mais qu'il ne nous a point encore été permis de cultiver avec l'ardeur et la persévérance qu'elle réclame, il y aurait témérité de notre part à ne pas nous en tenir aux descriptions scientifiques données par les autorités respectables que nous venons de citer.

M. Estienne, à qui revient de droit l'honneur d'avoir le premier éveillé, sur ce sujet, l'attention des amateurs, a reproduit, avec la plus parfaite exactitude, la figure d'un denier de Maubeuge, d'après le père Triquet, auteur de la vie de sainte Aldegonde. C'est ce denier que M. Chalon nous apprend être identique aussi avec l'empreinte gravée dans les tarifs de nos anciennes monnaies, et avoir été forgé en vertu de l'octroi du grand bailli de Hainaut, de 1542 (**).

Grâce donc à ces travaux multiples, fruit d'intelligentes recherches, nous sommes suffisamment initiés à la forme, aux attributs et à la légende de l'une des pièces fabriquées au coin de la sainte patronne de Maubeuge.

Quant aux divergences d'opinion exprimées sous d'autres rapports dans les trois écrits publiés, notre pauvreté en renseignements sur la matière nous force de même à garder le silence à cet égard, malgré notre conviction qu'en

(*) *Revue de la numismatique belge*, p. 290-293. Mélanges.

(**) Le texte de cet octroi a été rapporté dans la notice de M. Estienne, avec la date du 8 février 1541 (v. st.).

pareil cas, une discussion ne pourrait être ce que furent toujours celles entre amis des lumières : des guerres tranquilles dont les armes sont des livres ou des pensées, et qui, entreprises dans les plus louables intentions, sur un territoire neutre, n'empêchent point les parties belligérantes de se tendre la main au milieu même du combat.

Et pourtant les personnes compétentes qui se sont livrées à l'examen de ce qui nous occupe, n'ont point la prétention d'avoir dit le dernier mot. Elles semblent, au contraire, désireuses de voir remplir, à l'aide de nouvelles investigations, les lacunes qu'elles regrettent de n'avoir pu remplir, à cause surtout de l'excessive rareté de ces deniers-jetons dont, jusqu'ici, M. Delzant d'Anzin, jeune collecteur de médailles, serait, selon M. Leroy, possesseur du seul exemplaire connu, du moins à la date de sa dissertation, ce qu'il regarde comme un véritable trésor.

Cependant, si nous ne nous trompons, depuis lors, MM. Chalon et Piot, directeurs de la *Revue de la numismatique belge*, sont devenus propriétaires de deux autres de ces pièces, dont l'une d'argent. Celle-ci, restée inédite jusqu'à ce jour, ne serait-elle pas du nombre des deniers qui furent frappés sous Charles le Chauve, avec la légende : MELBODIO, dont fait mention Leblanc, dans son *Traité historique des monnaies de France*, p. 155, Ghesquière, *Mémoire sur trois points de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, p. 90, et d'autres auteurs? C'est ce que son possesseur ne manquera probablement pas de faire connaître, avec quelque détail, à la première occasion (1).

(1) Le denier de plomb de sainte Aldegonde est loin d'être aussi rare que

Il est aussi à espérer que M. Chalon, qui recueille depuis longtemps des données sur l'histoire monétaire de notre province, viendra bientôt nous faire part de ce qu'il aura appris de ces deniers, dans sa *Monographie des monnaies du Hainaut*.

En attendant, et pour répondre à son appel plusieurs fois renouvelé, nous croyons faire chose utile en lui soumettant ici notre faible contingent dans une question restée à l'ordre du jour, faute d'avoir été suffisamment éclaircie, malgré les efforts de ceux qui l'ont traitée. D'ailleurs, nous avons, nous-même, le plus vif désir de voir dissiper les doutes qui existent encore à l'égard des deniers-méreaux, jetons de présence, pièces capitulaires et autres variétés de monnaies, soit véritables, soit fictives, provenant non-seulement de la fabrication de Maubeuge, mais aussi de toutes celles qui furent frappées, sous diverses dénominations, en Hainaut : nous dirons pourquoi.

Et d'abord, il est incontestable que les monnaies, comme les médailles, même les plus insignifiantes, en apparence, ou sans valeur intrinsèque, ont, fort souvent, une affinité intime avec la biographie, l'archéologie et l'histoire : elles sont des fils conducteurs, des accessoires qui, presque toujours, viennent élucider des points obscurs, et nous guider

le pense M. Leroy. Cette pièce existe chez un grand nombre d'amateurs de nos monnaies du moyen âge. Quant au denier d'argent que l'auteur dit être en la possession de M. Piot, nous pouvons affirmer que cette pièce n'existe chez M. Piot ni ailleurs. L'exemplaire de M. Piot est d'alliage de plomb comme tous les autres, et le denier de Charles le Chauve n'a aucune ressemblance avec ceux du chapitre de Maubeuge.

(Note de la direction de la Revue.)

dans d'autres travaux que ceux de la numismatique. Nous essayerons de le démontrer. Qui ne sait, en effet, qu'une date, le plus petit fragment de légende, ou le lieu d'une découverte, peuvent servir à rectifier des erreurs, influencer sur la probabilité de l'existence d'une chose ignorée, et ainsi contribuer puissamment à compléter des faits en l'absence d'autres preuves, à étendre nos souvenirs nationaux et, dès lors, être utiles à tous les genres d'études?

D'autre part, les nombreux exemples de la contrefaçon des deniers de Maubeuge, cités par MM. Estienne et Chalon, ainsi que les fréquentes condamnations auxquelles elle donna lieu, spécialement la sentence (1) prononcée contre *Jean de Lassus*, démontrent, selon nous, que, réciproquement, les archives sont, parfois, des auxiliaires qui répandent la lumière sur une foule de notions, et deviennent ainsi d'un grand secours à la science numismatique. Et, sans sortir des bornes de notre sujet, nous ferons remarquer que les condamnations judiciaires, pour émission de faux deniers du chapitre de Maubeuge, sont des preuves irrécusables que cette monnaie avait cours légal. Car, autrement, les faussaires n'eussent point encouru les peines qui leur furent infligées en vertu des dispositions portées, sur cette matière, par les princes du pays. Ces preuves sont d'ailleurs

(1) La teneur de cette sentence, que nous avons trouvée dans un registre aux criées criminelles de l'ancienne judicature municipale de Mons, a été rapportée par M. Mathieu, à qui nous l'avions fait connaître, aux pages 151 et 152, t. VI, des *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, à l'appui de la biographie de *Roland de Laltra (Orlandus de Lassus)*, montois, surnommé le prince des musiciens de son temps.

corroborées par la circonstance que les deniers de Maubeuge étaient compris dans les tarifs et les placards officiels émanés de l'autorité souveraine.

Avant de dire en quoi consiste l'objet de notre communication, qu'il nous soit permis de retracer quelques souvenirs qui feront mieux comprendre l'importance que nous attachons à tout ce qui concerne l'histoire de l'ancien chapitre noble de Maubeuge.

Nous prions toutefois le lecteur de croire que notre intention n'est pas de nous mettre en peine d'exhumer les titres héraldiques et de filiation de la famille de sainte Aldegonde.

Nous ne voulons pas non plus vérifier, autrement que l'ont fait les vieux chroniqueurs, la vie et les miracles de cette vierge, sœur de sainte Waudru, fondatrice du célèbre chapitre de Mons.

Ce n'est pas davantage à cause que des auteurs l'ont comparée à un *soleil de grâce* et l'ont fait *plus belle que l'aurore*; ni de la perte de l'un de ses souliers, en s'enfuyant plus vite qu'un cerf, pour se soustraire aux obsessions du prince *Eudo*, fils du roi d'Angleterre, qui la demandait en mariage; ni parce qu'elle reçut le voile au monastère d'Haumont, du bec du St-Esprit, qui le plaça sur sa tête; ni enfin la vertu de l'eau de la fontaine du bois de *la Fallize*, où elle alla se rafraichir lorsqu'elle passa la rivière de Sambre, à pieds secs, étant poursuivie du prince *Eudo*; ce n'est pas, disons-nous, tous ces prodiges merveilleux, dont nous ne donnons ici qu'un faible échantillon, qu'il nous importe de constater. Tout cela a été énuméré, à plusieurs reprises, et la dernière fois, avec beaucoup de luxe, dans l'édition des documents pour faire suite à l'histoire de sainte Waudru, ouvrage sorti

des presses de M. Em. Hoyois, notre habile typographe montois (1).

Nous confessons notre foi entière à ces antiques et vénérables traditions transmises d'âge en âge et restées vivantes dans la mémoire du foyer. Nous y croyons de même qu'à la notoriété du phénomène contemporain de la *Salette*, tel qu'il est raconté du haut des chaires pastorales, et pour la huitième fois par M. Clément Villecourt, évêque de la Rochelle, prodige dont on fait encore grand bruit dans le diocèse de Grenoble, et dont on peut se procurer la relation pour la bagatelle d'un franc, au profit des catholiques du défunt *Sonderbund* suisse. Nous voulons parler de l'esquisse historique de deux jeunes pâtres de *Corps*, nommés *Germain* et *Mélanie*, illuminés de la Sainte Vierge et auxquels elle serait apparue le 19 septembre 1846, pour leur prédire, en dialecte des montagnes, une grande disette, voire même la maladie des pommes de terre (2).

Eh bien ! nous le répétons, malgré le profond respect que nous professons pour ces miracles, tels que les donnent la tradition populaire, les légendes, qui ont plus d'une fois inspiré la muse de nos poètes ou exercé le pinceau de nos artistes, fait les délices de nos bons aïeux, et ont à l'envi été rapportés par tous les vieux annalistes du Hainaut, nous ne pouvons nous y arrêter ni désirer d'en voir étendre les récits par de nouvelles preuves. Une autre pensée plus profane

(1) Voyez, entre autres, pour plus de détails sur la vie et les miracles de sainte Aldegonde, la seconde partie du volume, contenant la reproduction de l'ouvrage de Jacques Simon.

(2) Cette esquisse a fait l'objet de plusieurs articles insérés tout récemment dans les colonnes de la *Gazette de Mons*.

nous domine : celle, comme nous l'avons déjà dit, de recueillir les vestiges enfouis ou restés épars d'antiquités pouvant offrir quelque importance historique, topographique et archéologique.

Apôtre trop absolu de la vérité, laissons de côté tous ces naïfs et patriotiques récits rajeunis avec talent par M. Estienne (1), mais sans couleur ni portée pour le but qui nous occupe, et revenons au chapitre de sainte Aldegonde.

A en croire cet écrivain et les plus anciens chroniqueurs, le chapitre de chanoines sous l'invocation de saint Augustin, qui existait à Maubeuge, fut dès sa fondation, en 646, par sainte Aldegonde, un monastère de douze religieux de l'ordre de Saint-Benoit. Les chanoinesses, primitivement religieuses du même ordre, s'associèrent aux chanoines vers le même temps, et leur institution en chapitre eut lieu peu après, en 661 ou 663, d'après un document imprimé, dont un exemplaire est tombé entre nos mains, et ainsi intitulé :

« Mémoire pour les dames abbesse et chanoinesses du » très-illustre chapitre de sainte Aldegonde de Maubeuge, » relativement à l'arrêt du conseil d'État du 18 août 1781, » et aux lettres-patentes sur icelui enregistrées au parlement » de Douay, le 24 novembre suivant. »

Malheureusement, ces assertions sur l'époque de la fondation du chapitre de Ste-Aldegonde ne sont rien moins que certaines, car elles manquent de l'autorité d'un titre : quelque impartialité qu'on suppose à leurs auteurs, ce n'est donc qu'avec une extrême réserve que nous adoptons l'une

(1) Voyez la réimpression de *la Vie de sainte Aldegonde*, publiée à Maubeuge en 1837 et accompagnée d'un grand nombre de notes très curieuses par leurs détails, dues à la plume du soigneux M. Estienne.

et l'autre des dates qu'ils assignent à l'origine de ce chapitre.

Il n'en peut être de même de la donation faite par sainte Aldegonde au monastère de Maubeuge, puisque l'original du testament qui contient cette libéralité existait encore, dit M. Estienne, en 1788, au greffe du chapitre (1). Il énonce, à la fin, avoir été « fait au monastère de Maubeuge, » devant l'autel de Marie toujours Vierge, mère de Dieu, » des douze Saints Apôtres, et donné l'an vingtième du » règne du très-noble roi Dagobert, en présence des hommes » et des servantes de Dieu, desquels les noms et signatures » sont ci-dessus, etc. »

Une copie de ce monument, provenant, pensons-nous, des archives de Ste-Waudru, se trouve au dépôt qui nous est confié par l'État. Elle est ainsi authentiquée :

« Cette copie a été collationnée par M^{re} Guillaume » De Glarges et M^{re} Franç. Gaultier, à son original en par- » chemin, ainsi scellées et attestées q. dessus est repris, et » trouvée concordante, le xvij^e jour d'octobre xv^e lxxix, aiant » lesd. lettres originales rendu à Nicolas Anseau, p^{re} des » dames chan^{es}, come les ayant p^{duit} et exhibez tesm. »

Ce testament est une pièce capitale et d'autant plus importante que Maubeuge y est mentionné pour la première fois (2) : il appartient donc, d'une manière toute spéciale, à

(1) M. Estienne a donné la traduction de cet acte, d'après une copie en latin certifiée véritable par des féodaux du Hainaut, le 14 septembre 1620. Voy. p. 135-137 de l'ouvrage de M. Em. Hoyois.

(2) Cette copie fait voir qu'elle a été produite par « les prévôt, doien et » chanoines de St-Quintin à Maubeuge, au procès qu'ils ont soutenu » contre l'abbé et les religieux de Liessies, vu le 22 avril 1741. »

(3) Note de M. Estienne, p. 135 de l'ouvrage cité.

l'histoire de cette cité, dont il témoigne de la haute antiquité et lui sert, en quelque sorte, d'acte d'origine et de baptême. Il atteste aussi, non plus par des conjectures fort contestables, mais par un texte formel qui ne peut être révoqué en doute, que cette localité est redevable de son ancien chapitre à la libéralité de sainte Aldegonde.

Ces faits démontrés, exposons en peu de mots les motifs de notre petite excursion sur un sol devenu étranger, mais voisin, qui nous touche et dont les traditions d'un long passé excitent encore nos sympathies.

L'illustre chapitre érigé, comme nous venons de le voir, eut autrefois une grande célébrité à cause de ses statuts qui ne permettaient d'y recevoir que des filles de princes, comtes ou nobles de quatre générations, tant du côté paternel que maternel. Il fut compté au nombre des six chapitres nobles des Pays-Bas, jusqu'au traité conclu à Nimègue, le 17 septembre 1678, qui céda à la France la ville de Maubeuge, avec plusieurs autres places du Hainaut, restées jusque-là de la domination espagnole.

Avant ce démembrement forcé de la province, résultat des luttes terribles et incessantes de Louis XIV, Maubeuge occupa toujours aussi un rang distingué dans les annales de la Belgique.

Nous rappellerons surtout que, pendant une longue succession de siècles, cette ville fit partie de la circonscription territoriale de l'ancien comté de Hainaut ; qu'elle fut régie par les mêmes institutions et par le même système administratif que les nôtres ; qu'elle partagea les destinées du pays ; qu'enfin ses fastes glorieux, comme ses vicissitudes, nous furent longtemps communs.

Ajoutons encore qu'avant la conquête, la prévôté de Maubeuge, dont la juridiction comprenait, outre la ville et celle de Landrecies, soixante et onze bourgs et villages, était représentée aux États de la province, et que son chapitre avait séance à la chambre du clergé, après le doyen de Valenciennes ; ce qui se remarque par une foule de documents des archives de ce corps.

Qu'à l'avènement de nos souverains et à leur prise de possession du pays, la *joyeuse entrée* se fit à Maubeuge avec la même solennité que dans les autres villes.

Qu'enfin, les beaux privilèges dont cette ancienne commune, ainsi que son chapitre, jouirent pour la plupart dès le moyen âge, parmi lesquels elle peut citer avec orgueil ceux qui lui concédèrent le droit de battre monnaie, la recomman-
dent, ce nous semble, à l'attention des écrivains nationaux.

D'ailleurs, malgré la barrière jetée entre deux peuples amis, que lient la même origine, la même religion, le même idiome et presque les mêmes annales, tout doit porter l'historien et l'antiquaire à rattacher les anneaux de la chaîne des temps, les débris épars d'une propriété jadis commune, échappés au bouleversement des siècles passés, afin de recréer, autant que possible, ce qu'ils n'ont pas détruit.

Après cette courte digression, finissons par où nous aurions dû peut-être commencer, c'est-à-dire par signaler à la *Revue numismatique*, pour la dédommager quelque peu de son indulgence à notre égard, une petite trouvaille ayant plus spécialement rapport à ses travaux et qui est de nature à nous faire pardonner, nous le croyons, la longueur de notre dissertation.

Nous sommes, nous-même, devenu possesseur, grâce à

la générosité de M. Ribaucourt, notre concitoyen, de deux deniers forgés à l'effigie de sainte Aldegonde. Le nombre de ces pièces connues jusqu'à ce moment est donc de cinq, dont une se trouve en France et quatre sont en Belgique. Espérons que la liste en sera plus tard augmentée par d'autres découvertes.

Les deux exemplaires que nous annonçons sont bien conservés, très-déchiffrables et un peu plus petits que le module gravé dans la notice de M. Estienne.

L'un, dont l'état d'usure accuse une date plus ancienne, paraît avoir été frappé au même type que celui publié ; il est entièrement de plomb et n'offre rien d'inconnu. L'autre, moins fruste et d'un son plus clair, diffère essentiellement du premier, d'abord par son alliage de plomb et d'étain fort dur et simulant à l'œil l'argent ; enfin, et surtout, par le millésime 1562 qu'il porte au droit, parallèlement aux lettres S. AL. dont est acostée dans le champ sainte Aldegonde, qui y est représentée debout, tenant un livre d'une main et la crosse abbatiale de l'autre. Le revers est en tout conforme à l'empreinte reproduite par M. Estienne et décrite par M. Chalon.

Jusqu'ici on ne connaît pas encore d'autre monnaie avec millésime du chapitre de Maubeuge. Cette particularité, qui accroît la valeur de notre pièce, vient appuyer l'opinion émise dans la critique de M. Chalon dont nous avons parlé au début de notre notice : « qu'il a dû exister de ces méreaux- » monnaies une grande variété de coins. » Malgré la notable adjonction que nous faisons à la série de ces derniers, nous pensons aussi comme lui : « qu'il reste bien à glaner encore » dans le champ de la numismatique melbodienne. »

Si nous nous estimons heureux de communiquer à la Revue ce petit tribut de notre bonne fortune, nous ne sommes pas moins au point de vue de la statistique monumentale de la ville de Mons. En effet, les deux pièces que nous mentionnons ici, sont dues à des travaux de démolition d'une vieille bâtisse, ou plutôt d'uneasure annexée à d'anciens restes de l'hôtel du *Heaume* que nous supposons fort avoir servi de palais au duc Philippe de Bourgogne et dont la construction remonterait à l'année 1431, alors que ce prince gouvernait le Hainaut, au nom de Jacqueline de Bavière.

Philippe le Bon, ami du faste, entouré de la cour la plus brillante de l'Europe, dont le règne a été pour nous une époque de gloire, de pompe chevaleresque, de splendeur et de liberté, devait se trouver à l'étroit au Châtel et dans l'hôtel de Naast, antiques demeures des comtes de Hainaut. Un nouveau palais ducal plus vaste, mieux situé et plus en rapport avec ses goûts, lui était nécessaire : il fit donc, tout porte à le croire, construire celui du Heaume ⁽¹⁾, comme il avait fait édifier à Lille, une année auparavant, le palais de *Rihours*, ainsi que d'autres, plus tard, dans les villes principales de sa domination et de son séjour habituel. Une foule de faits viennent appuyer cette version ; mais ce n'est point ici le lieu de dire ce qu'une étude particulière nous a appris sur l'existence de cette habitation princière. Lorsque nous aurons poussé plus loin nos investigations, nous nous proposons de revenir sur ce sujet et de faire connaître, avec

(1) Dont l'entrée principale se trouvait à front de la rue de la Chaussée sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la maison de la douairière de Zomberghe de Ciplly.

quelque détail, le résultat de nos recherches pour parvenir à résoudre le problème.

En attendant et pour terminer, établissons par des passages tirés du deuxième registre du conseil de ville de Mons, document qui ne laisse aucune prise à la critique, que le fils et héritier de Philippe le Bon, Charles le Téméraire, n'étant encore que comte de Charolais, voulut, à l'exemple de son père, posséder un domaine privé dans la capitale du Hainaut, cité qu'il affectionnait singulièrement, pour l'habiter pendant les fréquentes visites qu'il y ferait.

Ces passages sont ainsi conçus :

« CONSEIL TENU LE 19 MARS 1465 (1466, n. st.).

» Lettres de crédençe de Monseigneur de Chorolois sur
» maistre Robert de Martigny, receveur de Mons, pour
» donner à connoitre à la ville qu'il ne logeoit pas volon-
» tiers à l'hostel de Naast, à cause qu'il y avoit été précé-
» demment attaqué de maladie, par trois fois, qu'il préféreroit
» habiter l'hostel *Jean Aubert*, situé près de la rivière (1),
» où il viendroit plus souvent et même pour y résider :
» pourquoi il prioit qu'on voulût lui faire grâce de cet hostel,
» ce qui lui feroit un sensible plaisir. Conclu de lui exposer
» l'impossibilité où l'on étoit d'en faire l'acquisition ; mais
» de lui offrir une somme pour l'employer à sa volonté,
» c'est-à-dire, en achat d'un hostel à Mons. »

(1) Cette indication fait présumer que l'hôtel de *Jean Aubert* est celui dit de *Bavière*, acquis un siècle plus tard par la dame de Bouzanton, qui s'en déshérita le 20 janvier 1562, en faveur des pauvres enfants orphelins. Depuis lors, cet hôtel n'a pas changé de destination.

« CONSEIL TENU LE 24 MARS 1465 (1466).

Un échevin est délégué « pour aller porter la response » de la ville à Monseigneur de Charolois sur sa demande » renouvelée pour avoir un hostel aux frais de la ville; » laquelle response contenoit que, veu les grandes affaires » et les despenses de la ville, on ne pouvoit déférer aussi » brièvement à cette demande qu'il paroissoit le croire. »

« CONSEIL DU 27 MARS 1465 (1466).

Le Conseil « sur les demandes précédentes de Monsei- » gneur de Charolois, lui accorde mille escus pour acheter » un hostel à Mons. »

CONSEIL DU 24 JUILLET 1466.

Dans ce conseil, le comte de Charolais, dont la réception avait eu lieu la veille, fait exprimer par des commissaires, combien il était sensible à l'accueil lui fait par la ville, et donner l'assurance de son désir de lui être agréable en toute occasion. Ces commissaires exposent, ensuite, les grandes dépenses que le prince avait eu à supporter dans ses deux voyages de France et de Liège; celles qu'allait lui occasionner encore l'expédition contre Dinant, et concluent par demander que la ville veuille lui prêter son scel et son crédit pour la vente de 600 fr. de pension par an, sans être tenu de rembourser le capital : espérant que la ville lui ferait ce plaisir à titre de sa première venue, depuis sa victoire de France, etc.

Le conseil reçoit, en outre, le témoignage de la satisfaction du comte pour les mille florins de Rhin, accordés à sa

demande par la ville et destinés à l'achat de l'hôtel appartenant à *Jean Aubert*. Ce témoignage termine ainsi : « cependant, depuis qu'il estoit (le prince) logé audit hostel, il s'appercevoit qu'il étoit mal propice pour lui, attendu qu'il estoit romatick (humide) et loing de ville, et aussi qu'il en avoit deux en ceste ville, si comme le Castel et Naste. Que mondit seigneur de Charolois estoit content de la ville, dudit hostel, et n'en vouloit point; pryans, partant, que sa requeste cy-dessus contenue lui soit accordée, car la ville de Vallenchiennes, sur semblable requeste, pour 800 fr. par an l'avoit fait. »

A. LACROIX.

Nous avons fait graver, planche XVIII, nos 17 et 18, les deux variétés du denier de Maubeuge. Il est facile de voir combien le père Triquet et, d'après lui, M. Estienne, ont mal rendu cette pièce. Sur leur dessin, la colombe qui pose le voile sur la tête de la Sainte est devenue..... une rosette, etc.

15.



HEND
WILKENS

16.



Willem
Lenaers

ABBESSE DE MAUBEUGE



St. VandenDaesle, 2848.